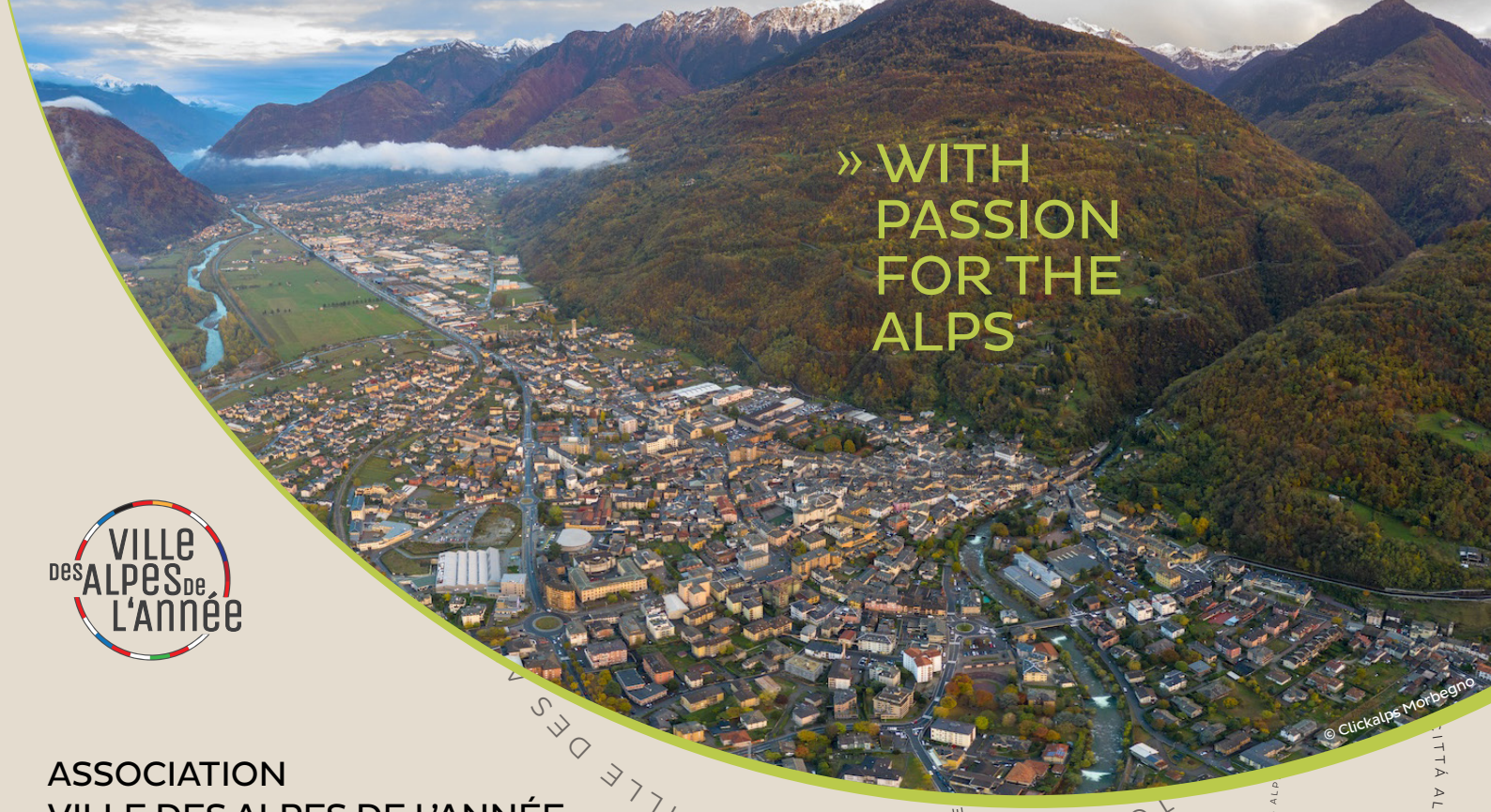

VILLE DES ALPES DE L'ANNÉE

ASSOCIATION VILLE DES ALPES DE L'ANNÉE

Des villes alpines d'excellence pour la vie. la culture. l'économie. la nature

Un partenariat vivant de villes alpines labellisées en France. Italie. Suisse. Slovénie. Autriche. Allemagne

VILLE DES ALPES DE L'ANNÉE · TOWN OF THE YEAR · ALPINE TOWN OF THE YEAR · ALPENSTADT DES JAHRES · CITTÁ ALPINA DELL'ANNO · ALPSKO MESTO LETA · VILLE DES ALPES DE L'ANNÉE

Votre ville s'engage pour un avenir plus vert ? Vous en êtes responsable, et ne pensez pas seulement à aujourd'hui, mais aussi à demain ? L'avis de votre population vous importe, et vous l'impliquez activement ? Les questions relatives au développement durable de votre ville sont prises au sérieux ?
Alors vous avez tous les atouts pour devenir la prochaine « Ville des Alpes de l'Année » !

À PROPOS DE L'ASSOCIATION

Que recouvre le titre de « Ville des Alpes de l'Année » ?

L'association « Ville des Alpes de l'Année » existe depuis 1997. Il s'agit d'une association de villes alpines qui reçoivent ce titre éponyme pour une année. Attribué par un jury international, il récompense l'engagement particulier d'une ville dans la mise en œuvre de la Convention alpine.

Qu'est-ce que la Convention alpine ?

La Convention alpine est le traité international dédié à la protection globale et au développement durable des Alpes. Il est d'autant plus essentiel de donner un contenu concret à la Convention alpine dans les villes des Alpes qu'environ deux tiers de la population alpine vit dans des régions urbanisées, alors que ces dernières ne représentent que 40 % de la surface totale de l'arc alpin. De par leur topographie, les Alpes sont incontestablement un espace rural, mais la population – et avec elle l'économie – est déjà largement urbanisée. Nature et culture, écologie et économie s'affrontent constamment. Permettre à un large public de prendre conscience de cette réalité est l'objectif déclaré du concept de la « Ville des Alpes ».

NOS OBJECTIFS

L'association poursuit cinq objectifs :

- Renforcer l'identité alpine
- Impliquer les habitants
- Consolider les liens avec d'autres régions alpines
- Concevoir l'avenir de façon durable
- Développer une coopération transfrontalière

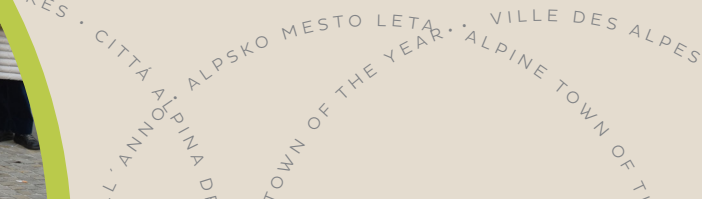

10 BONNES RAISONS DE CANDIDATER

1 Confirmer de ce qui a été fait

Le titre n'est pas seulement une confirmation de ce qui a été fait dans le passé, mais aussi une incitation à poursuivre les efforts entrepris par la ville pour un avenir viable. Il récompense les décisions antérieures du conseil municipal et du ou de la maire.

2 Des contacts utiles

L'adhésion à l'association permet de nouer des contacts directs au sein du réseau. Décideur·euse·s politiques et membres de l'administration participent aux réunions. L'échange avec les autres Villes des Alpes de l'Année est informel et convivial.

3 Une pépinière de projets innovants

Les membres peuvent participer aux projets innovants de l'association et les enrichir de leurs idées. Ils profitent ainsi de l'échange international et des possibilités de cofinancement. Les projets apportent une plus-value concrète à la ville et à sa population.

4 Bourse aux partenaires internationaux

Les projets européens et internationaux impliquent en général des partenaires de différents pays. L'orientation internationale de l'association permet de développer des partenariats au sein du réseau et d'accéder à des informations utiles.

5 Réseau de compétences à l'échelle des Alpes

L'association est organisée en réseau et possède son propre secrétariat, qui fait le lien entre les Villes des Alpes. Le secrétariat propose aux membres un soutien technique et organisationnel dans leur langue respective, et diffuse dans le réseau des informations spécifiques à chaque pays. Le secrétariat de l'association est géré par la Commission Internationale pour la Protection des Alpes (CIPRA) : les Villes des Alpes de l'Année ont donc accès directement au vaste réservoir de connaissances et aux contacts de cette ONG expérimentée, active à l'échelle des Alpes.

6 Communication transfrontalière

Le secrétariat de l'association assure la communication internationale en plusieurs langues. La ville gagne ainsi en notoriété au-delà des frontières nationales, non seulement comme destination de voyage, mais aussi comme collectivité dynamique, porteuse de projets innovants.

7 Rayonnement international

La distinction internationale a une connotation très positive. Elle montre que la ville s'attaque aux défis du développement durable, et peut donc être mise à profit dans le cadre du marketing territorial.

8 De nouvelles impulsions pour la politique

L'association entretient des contacts réguliers avec des personnes qui partagent les mêmes idées, au-delà des frontières linguistiques et géographiques. La coopération avec d'autres villes de l'arc alpin donne ainsi de nouvelles impulsions à la politique de votre ville.

9 Représentation au niveau transnational

L'association est le seul réseau de villes à avoir reçu officiellement le statut d'observateur de la Convention alpine. Un ou une représentant·e de l'association participe donc aux réunions de la conférence des ministres des États alpins (Conférence alpine), et peut ainsi influencer les décisions politiques dans les Alpes. Cela permet aussi aux villes membres d'atteindre plus facilement les autorités nationales de leur pays, par exemple le ministère de l'Environnement.

10 Flexibilité et continuité

Chaque ville peut s'impliquer dans l'association Ville des Alpes de l'Année selon ses possibilités et ses besoins. Le réseau vit de la participation active de ses membres : les villes qui s'investissent fortement dans la coopération avec les autres membres en profitent davantage que les villes dont les possibilités ou les besoins sont temporairement limités. Toutes les villes versent une cotisation annuelle de 5 000 €.

VOTRE VILLE SOUHAITE SE PORTER CANDIDATE ?

Votre ville sera-t-elle la prochaine Ville des Alpes de l'Année ? Déposez votre candidature ! Vous trouverez le formulaire correspondant sur notre site. Après réception de votre dossier, celui-ci sera examiné par le jury international. L'Assemblée générale décidera ensuite de l'attribution du titre de « Ville des Alpes de l'Année » sur recommandation du jury. L'équipe du secrétariat se tient à votre disposition pour toutes vos questions.
Informations complémentaires sur www.villedesalpes.org

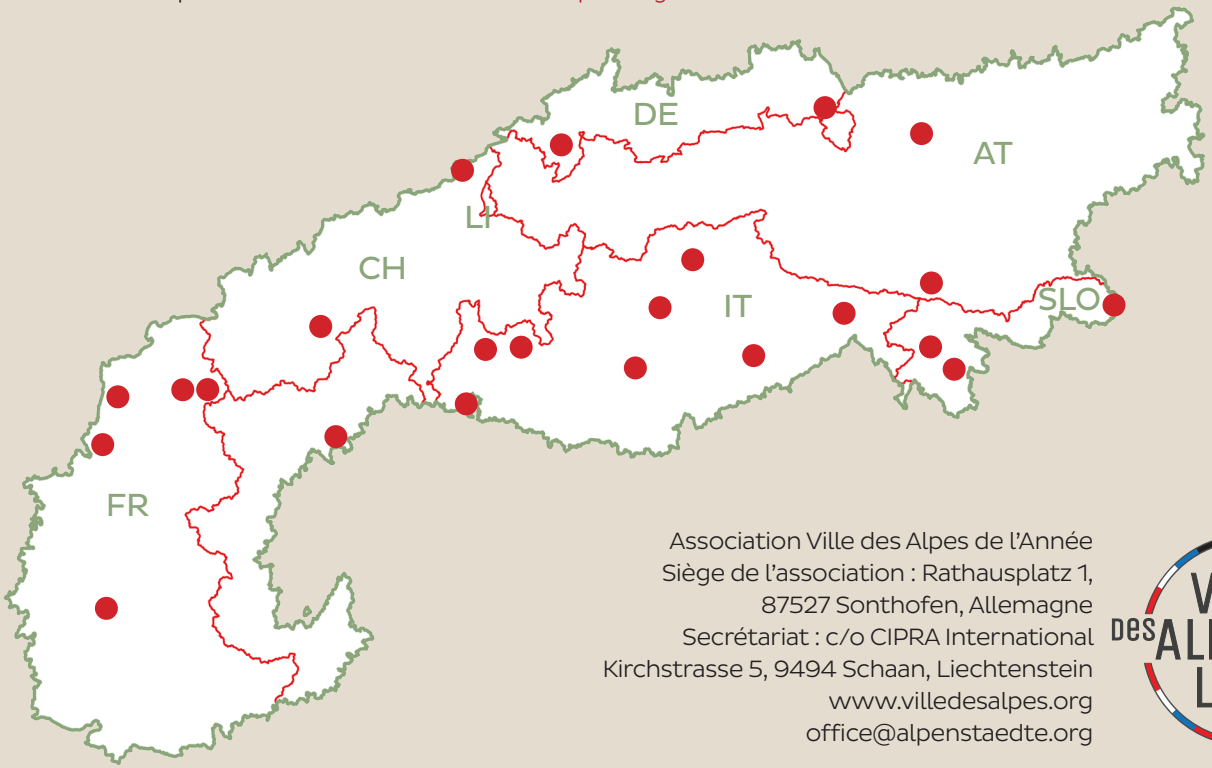

Association Ville des Alpes de l'Année
Siège de l'association : Rathausplatz 1,
87527 Sonthofen, Allemagne
Secrétariat : c/o CIPRA International
Kirchstrasse 5, 9494 Schaan, Liechtenstein
www.villedesalpes.org
office@alpenstaedte.org

VILLE DES ALPES DE L'ANNÉE